

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont invité(e)s à participer à l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le

Jeudi 12 décembre 2019 à 20h

à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

1. Discuter et approuver le budget 2020
2. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
3. Divers et imprévus

Après l'assemblée, un apéritif sera offert par le Conseil communal

ST-NICOLAS sera présent et attend tous les citoyens du village **le vendredi 6 décembre 2019 dès 18h30** aux abords du bâtiment de l'administration communale (Haut du Village). Les enfants âgés de 0 à la fin de la scolarité obligatoire recevront une petite attention

Postes à repourvoir au 1^{er} janvier 2020 :

1. Un(e) concierge de l'administration communale (Env. 10h mensuelles)
2. Un(e) employé(e) de voirie. Temps de travail à définir selon le cahier des charges

Les personnes intéressées, sont priées de s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au **11 décembre 2019**.

Roches, le 12 novembre 2019

CONSEIL COMMUNAL